Nations Unies S/2010/600

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 novembre 2010
Français
Original : anglais

Vingt-sixième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1933 (2010), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 31 décembre 2010 et a demandé au Secrétaire général de présenter un rapport à mi-parcours au plus tard le 22 octobre 2010, puis un rapport final au plus tard le 30 novembre 2010. Le rapport à mi-parcours, qui portait principalement sur l'établissement de la liste définitive des électeurs et sa certification par le Représentant spécial du Secrétaire général, a été publié le 18 octobre 2010 (S/2010/537). Le présent rapport rend compte des principaux faits nouveaux survenus depuis le rapport du Secrétaire général du 20 mai 2010 (S/2010/245) ainsi que du déroulement du processus électoral depuis le rapport à mi-parcours.

II. Situation en matière de sécurité

2. Pendant la période à l'examen, la situation d'ensemble en matière de sécurité en Côte d'Ivoire est restée stable mais est toujours fragile en raison de la fébrilité liée au processus électoral en cours ainsi que des points qui n'ont pas encore été résolus dans le cadre du processus de paix, notamment le fait que le désarmement et la réintégration des anciens combattants et la réunification du pays n'ont pas été menés à leur terme. Le taux de criminalité est resté élevé dans la plupart des régions du pays et a même augmenté dans l'ouest. Des individus non identifiés armés de fusils d'assaut et de machettes ont attaqué des domiciles privés et des véhicules de transport en commun, au moins 62 attaques ayant été signalées dans les régions d'Abidjan, d'Abengourou, de Bangolo, de Bouaké, de Duékoué, de Guiglo, de Korhogo et d'Odienné. Ces attaques, au cours desquelles 11 personnes ont été tuées et plusieurs autres ont été gravement blessées, ont créé un sentiment d'insécurité permanent et se sont dans de nombreux cas accompagnées de violations graves des droits de l'homme, dont des violences sexuelles, Ainsi, il a été signalé que 12 femmes/filles avaient été victimes de viols.

3. Les milices auraient redoublé d'activité pendant la période préélectorale, menaçant de faire obstacle au processus électoral si le Gouvernement ne leur versait pas les indemnités de démobilisation prévues par le quatrième accord

Merci de recycler

complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou. Des manifestations de milices ont été signalées à Adjamé et à Daloa. Le 21 septembre, à Bangolo, d'anciens miliciens ont menacé de prendre en otage le personnel de l'ONUCI si leurs revendications n'étaient pas satisfaites. Le 7 octobre, d'autres miliciens ont manifesté à Duékoué, perturbant les préparatifs d'un rassemblement politique du parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien (FDI). Des incidents similaires ont eu lieu à Guiglo et Toulépleu, où des miliciens ont essayé d'empêcher des partis politiques de faire campagne.

4. En outre, des divergences politiques liées aux élections auraient entraîné la réapparition de tensions ethniques et sociales. Après le scrutin du 31 octobre, qui s'est déroulé pacifiquement, on s'en serait pris pour des raisons politiques à certains groupes ethniques dans la région de Daloa, où des groupes de jeunes ont menacé des partisans du candidat du Rassemblement des républicains (RDR), Alassane Ouattara, et ont détruit des biens leur appartenant. Des membres de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire auraient menacé des membres du personnel de la Commission électorale indépendante à Abidjan. Il a également été signalé qu'après le scrutin du 31 octobre, des messages SMS incitant à la xénophobie et à l'opposition ethnique avaient été diffusés à Abidjan et dans d'autres parties du pays.

III. État d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou

5. Dans son rapport à mi-parcours, le Secrétaire général indiquait que l'établissement de la liste définitive des électeurs, qui avait été certifiée par son Représentant spécial, constituait une avancée importante dans le cadre du processus de paix ivoirien. Cela avait permis de délivrer à des millions d'Ivoiriens une carte nationale d'identité et une carte d'électeur avant le premier tour de l'élection présidentielle, qui a eu lieu le 31 octobre, après une campagne électorale qui d'une manière générale s'est déroulée pacifiquement. Malgré les progrès enregistrés en ce qui concerne le désarmement et d'autres aspects de la réunification du pays, un certain nombre de tâches prévues dans le quatrième accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou ne sont toujours pas achevées.

A. Préparation de l'élection et certification de la liste des électeurs

Faits nouveaux concernant la tenue de l'élection

6. Au cours des semaines qui ont précédé la tenue du premier tour de l'élection présidentielle, le 31 octobre, les partis politiques et la plupart des candidats ont organisé un certain nombre de réunions et d'activités préélectorales de façon relativement pacifique dans l'ensemble du pays. En outre, plusieurs délégations de haut niveau se sont rendues en Côte d'Ivoire pour témoigner leur appui à ce pays alors qu'il s'apprêtait à franchir cette étape importante pour le processus de paix. La Côte d'Ivoire a accueilli une délégation de l'Union africaine venue évaluer la situation sur place du 27 septembre au 1er octobre, puis a reçu la visite du Président ghanéen, John Atta Mills, le 9 octobre, et de la Présidente sierra-léonaise, Ellen Johnson Sirleaf, le 25 octobre.

7. Les préparatifs de l'élection ont continué à se dérouler normalement après l'établissement de la liste définitive des électeurs en septembre, mais il a fallu régler un désaccord concernant les procédures de vote quelques jours avant le scrutin et de nombreux problèmes logistiques qui sont apparus lors de la distribution du matériel électoral. Le 21 octobre, la Commission électorale indépendante a annoncé un changement de la procédure de compilation et de transmission des résultats par les bureaux de vote. La Commission a décidé que les résultats seraient compilés manuellement et non pas électroniquement, certains de ses membres ayant affirmé que la société privée à laquelle l'opération de compilation électronique avait été confiée était trop proche du FPI, le parti au pouvoir. À l'issue de consultations avec le Représentant spécial du Secrétaire général, le Représentant spécial du Facilitateur, le Président burkinabé Blaise Compaoré et la Commission électorale indépendante, le Premier Ministre, Guillaume Soro, a annoncé le 24 octobre que la transmission et la compilation des résultats seraient effectuées électroniquement, comme cela avait été prévu initialement, car un changement de procédure aussi tardif pourrait gêner le processus électoral. Un comité d'experts comprenant des représentants du Premier Ministre, de la Commission électorale indépendante, du Facilitateur, d'une société privée suisse de services informatiques et de l'ONUCI a été créé pour assurer la transparence du processus de compilation. Le 26 octobre, le Premier Ministre a déclaré publiquement que les résultats seraient transmis à la fois par écrit et électroniquement.

Processus électoral

8. Avec l'aide de l'ONUCI et de l'équipe de pays des Nations Unies, la Commission électorale indépendante est parvenue d'une manière générale à régler les problèmes logistiques au cours des semaines qui ont précédé la tenue du scrutin. La distribution du matériel électoral a commencé le 6 octobre, la priorité étant donnée aux cartes d'électeur (5 725 720) et aux cartes nationales d'identité (5 932 999). Afin d'accélérer le processus de distribution qui avait pris du retard, l'ONUCI a acheminé ces cartes non seulement jusqu'aux sous-préfectures et aux 415 commissions électorales locales, mais aussi jusqu'aux 10 179 lieux de vote. Divers problèmes, notamment le fait que des lots de cartes n'avaient pas été livrés à la bonne adresse ou que certaines cartes ne se trouvaient pas au bon endroit, ont pour l'essentiel été réglés par la Commission. À l'ouverture des bureaux de vote, le 31 octobre, la plupart des électeurs avaient retiré leur carte. Par souci de prudence, la Commission avait également pris des dispositions pour que les cartes restantes puissent être retirées par les électeurs dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

9. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont également aidé la Commission à acheminer d'autres matériaux électoraux jusqu'aux 415 commissions électorales locales. Le matériel électoral non sensible, notamment les urnes, les isoloirs et les kits électoraux, a été distribué du 8 au 11 octobre. On a commencé à distribuer les matériaux électoraux sensibles, notamment les bulletins de vote et l'encre indélébile, le 23 octobre, une fois achevée l'impression des bulletins électoraux dans des imprimeries locales conformément au code électoral. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont également coordonné la construction par les autorités locales, avec des fonds japonais, de quelque 3 250 abris temporaires pour les bureaux de vote en plein air. Au total, l'ONUCI a préparé et emballé dans ses deux principaux entrepôts, à Abidjan et Yamoussoukro, près de 400 tonnes de matériel électoral destiné à être expédié dans les 81 départements du pays et a utilisé ses

moyens militaires, policiers et logistiques pour assurer la distribution de ce matériel dans un court laps de temps afin d'aider les autorités nationales à organiser l'élection.

La campagne électorale

10. Le 15 octobre, la Commission électorale indépendante a officiellement ouvert la campagne pour l'élection présidentielle, qui s'est déroulée sur deux semaines dans une atmosphère généralement pacifique. Les trois principaux candidats, le Président Laurent Gbagbo (majorité présidentielle), l'ancien Président Henri Konan Bédié (Parti démocratique de Côte d'Ivoire-PDCI) et l'ancien Premier Ministre, Alassane Ouattara (RDR), ont fait campagne dans l'ensemble du pays, alors que la plupart des 11 autres candidats ont concentré leurs efforts électoraux sur leurs fiefs respectifs.

11. Dans l'ensemble, la campagne s'est déroulée dans une atmosphère pacifique et libre. Cependant, on a pu observer des tensions entre camps adverses, en particulier entre partisans du FPI et du RDR; des affrontements mineurs isolés ont eu lieu à Bouaflé, Daloa, Guiglo, Katiola et Niablé (près d'Abengourou), et des affiches électorales ont été détruites dans certaines régions. Bien que certains candidats d'opposition, dont M. Bédié et M. Mabri Toikeusse, de l'Union pour la démocratie et pour la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI), se soient plaints que les médias contrôlés par l'État ne traitaient pas les candidats de façon équitable, l'accès des candidats à ces médias au cours de la campagne électorale officielle s'est nettement amélioré par rapport à la période antérieure. L'accès aux médias a été contrôlé par le Conseil national de la presse (CNP) et le Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA). Le CNP a signalé sept violations qui ont été ultérieurement sanctionnées. Le CNCA a suspendu une station de radio locale pendant 15 jours pour avoir rendu compte des activités électorales de candidats en violation des règles applicables.

Le scrutin et la proclamation des résultats

12. Le scrutin présidentiel du 31 octobre s'est déroulé de façon généralement pacifique et ordonnée. Sur les 5 725 720 électeurs inscrits, 4 843 445, dont une forte proportion de femmes, ont voté, soit un taux de participation de 83,73 %. Le scrutin s'est déroulé en présence de représentants des candidats, de milliers d'observateurs nationaux et de représentants des partis politiques et de 423 observateurs internationaux. Des observateurs ont été envoyés notamment par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie, le Centre Carter et le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que par les missions diplomatiques du Japon et des États-Unis d'Amérique.

13. Des problèmes techniques se sont posés dans certains bureaux de vote, principalement en raison de l'arrivée tardive de certains scrutateurs ou de leur méconnaissance des procédures ou du fait que le matériel électoral n'avait pas été livré à temps. Par conséquent, certains bureaux de vote ont ouvert avec du retard; cependant, les électeurs qui étaient présents à l'heure de fermeture des bureaux ont pu voter. Des équipes des Nations Unies, dont l'effectif total s'élevait à 623 personnes, ont visité des bureaux de vote dans l'ensemble du pays le jour du scrutin pour surveiller le processus et aider le personnel de la Commission électorale indépendante à recenser et régler rapidement les problèmes.

14. La situation est restée calme dans l'ensemble du pays le jour du scrutin. Seulement quelques incidents de sécurité sans importance ont été signalés.

La sécurité a été effectivement assurée par les forces de sécurité ivoiriennes, avec l'aide des forces impartiales de l'ONUCI et de l'opération Licorne, aussi bien dans le sud que dans le nord, conformément au plan de sécurité du Centre de commandement intégré qui avait été signé au début d'octobre. La situation est restée calme dans les zones frontalières. Avant l'élection et le jour même, l'ONUCI a intensifié ses patrouilles dans les zones sensibles. En outre, les commandants des forces ivoiriennes de défense et de sécurité, des Forces nouvelles, du Centre de commandement intégré, de l'ONUCI et de la force Licorne se sont réunis régulièrement afin d'améliorer les dispositions en matière de sécurité et ont utilisé le centre de commandement de Yamoussoukro pour renforcer la coordination.

15. En tout, 6 600 hommes du Centre de commandement intégré (sur les 8 000 envisagés par le quatrième accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou) étaient déployés dans 21 unités mixtes dans le centre, l'ouest et le nord du pays le jour du scrutin. Le Centre n'avait que 1 100 hommes sous ses ordres avant les élections, mais 5 300 policiers et gendarmes supplémentaires (dont 2 500 des Forces nouvelles et 2 800 de la Force de défense et de sécurité) ont été déployés le 30 octobre. Cependant, le fait qu'ils étaient mal équipés et ne disposaient pas de moyens de transport appropriés est resté un souci. Après le scrutin du 31 octobre, ces effectifs supplémentaires ont été maintenus pendant environ une semaine au sein des brigades mixtes avant de regagner leurs unités respectives. Ils devraient être redéployés avant le second tour de scrutin, le 28 novembre.

16. Le comptage des voix a commencé immédiatement après la fermeture des quelque 20 000 bureaux de vote en présence de représentants des candidats ainsi que d'observateurs nationaux et internationaux. Les feuilles de pointage ont ensuite été acheminées jusqu'aux bureaux des commissions électorales départementales et régionales, puis jusqu'au centre de compilation à Abidjan. Des retards ont été enregistrés dans le transport des feuilles de pointage entre les bureaux de vote et les bureaux des commissions électorales locales en raison de l'absence de moyens de transport, de la défaillance des moyens de transmission électronique dans certains endroits et du refus de certains scrutateurs de remettre les résultats officiels avant d'avoir perçu les indemnités qui leur étaient dues. En outre, quelques irrégularités ont été signalées, notamment le vol ou le blocage de bulletins de vote. Cependant, aucune de ces irrégularités n'a influé de manière significative sur les résultats du scrutin. L'ONUCI a fourni un appui logistique qui a été essentiel pour réduire les retards et faire en sorte que toutes les feuilles de pointage arrivent à Abidjan pour le 3 novembre. Les scrutateurs ont continué à manifester au cours des semaines qui ont suivi le scrutin du 31 octobre pour exiger le paiement des indemnités qui leur étaient dues.

17. Dans une déclaration publiée le 1er novembre, le Secrétaire général a félicité le peuple ivoirien d'avoir exercé pacifiquement son droit de vote et a demandé aux partis et aux candidats d'accepter les résultats qui avaient été proclamés et certifiés et de régler les contestations éventuelles en ayant recours aux mécanismes prévus par la loi. Le Représentant spécial du Secrétaire général a adressé le même message lors de ses rencontres avec les trois principaux candidats.

18. Dans des déclarations distinctes publiées les 1er et 2 novembre, les observateurs internationaux, tout en admettant certaines insuffisances, se sont déclarés satisfaits dans l'ensemble du déroulement des élections et impressionnés par le fort taux de participation des électeurs et le fait qu'il n'y avait eu aucun incident majeur. Ils ont recensé un certain nombre de difficultés logistiques et

procédurales, notamment des retards dans la livraison de matériaux électoraux essentiels dans l'ensemble du territoire, le manque de formation de certains scrutateurs et le fait que les électeurs n'avaient pas reçu suffisamment d'informations concernant les procédures de vote le jour du scrutin. Certains observateurs internationaux ont également déclaré qu'ils s'étaient vu refuser l'accès à certains bureaux de vote pour observer le dépouillement. Ils ont cependant noté que, d'une manière générale, les candidats avaient eu accès aux médias et en particulier à la télévision publique ivoirienne dans des conditions d'égalité pendant la campagne officielle et que celle-ci s'était déroulée dans le calme.

19. La période qui s'est écoulée entre la tenue du scrutin, le 31 octobre, et l'annonce des résultats provisoires a été marquée par des spéculations concernant le comptage et la compilation des voix qui ont contribué à créer des tensions. À Abidjan, le 3 novembre, le chef d'état-major de la Force de défense et de sécurité, le général Philippe Mangou, a appelé la population à reprendre ses occupations et à rester calme. Les premiers résultats partiels ont été publiés par la Commission électorale indépendante dans la soirée du 2 novembre. Dans une déclaration publiée le 3 novembre, le parti de M. Bédié, le PDCI, a affirmé que le processus de dépouillement avait été entaché d'irrégularités et avait manqué de transparence et que les résultats présentaient des incohérences. Le PDCI a demandé à la Commission de suspendre l'annonce des résultats provisoires et de faire procéder à un recomptage des voix.

20. Tôt dans la matinée du 4 novembre, la Commission a annoncé les résultats provisoires de l'élection présidentielle. Le président Gbagbo a obtenu 38,04 % des voix, suivi par M. Ouattara (32,07 %) et M. Bédié (25,24 %), les 11 autres candidats se partageant les voix restantes, à savoir environ 4 %. Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des voix exigée par la Constitution pour être élu au premier tour.

21. Les partisans de M. Bédié ont manifesté sans recourir à la violence à proximité du siège de leur parti à Abidjan le 4 novembre pour dénoncer des irrégularités qui auraient entaché le processus. Le parti de M. Mabri Toikeusse, l'UDPCI, s'est associé le 4 novembre à l'appel demandant qu'il soit procédé à un recomptage des voix. Le 5 novembre, environ 500 partisans du PDCI ont manifesté pacifiquement à Daoukro, le fief de M. Bédié, pour faire savoir qu'ils étaient mécontents des résultats de l'élection présidentielle. Des manifestations de moindre ampleur ont continué à être organisées par les partisans du PDCI, et des membres du FPI se seraient également déclarés préoccupés par les irrégularités qui auraient marqué le processus électoral. Le 6 novembre, l'alliance d'opposition, le Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), a publié une déclaration qui affirmait que le premier tour avait été entaché d'irrégularités graves et dans laquelle M. Ouattara s'associait à l'appel lancé par le PDCI en faveur d'un recomptage.

22. Ces allégations ont pour origine l'écart entre le nombre total de bureaux de vote (20 073) et le nombre total de feuilles de pointage, produites le jour du scrutin (19 854), qui a résulté du regroupement de bureaux de vote dans de grands édifices publics, de l'annulation de feuilles de pointage et de la suppression de certains bureaux de vote à l'étranger. Une incohérence a également été relevée en ce qui concerne le nombre d'électeurs inscrits (5 725 720 sur la liste définitive des électeurs contre 5 784 490 lors de l'annonce des résultats provisoires. Cet écart (58 770) est dû au fait que des membres du personnel de sécurité et des scrutateurs ont voté dans les bureaux de vote où ils travaillaient et non dans ceux du lieu où ils étaient inscrits. Il en a résulté que certains bureaux de vote ont produit des feuilles

de pointage faisant apparaître un nombre de suffrages supérieur au nombre d'électeurs inscrits.

23. Le 6 novembre, le Conseil constitutionnel a proclamé les résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle, validant ainsi les résultats provisoires annoncés par la Commission électorale indépendante. Conformément à la Constitution, comme aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix, le président Gbagbo et M. Ouattara, participeront au second tour de scrutin. Selon son président, le Conseil constitutionnel n'avait été saisi d'aucun recours dans les délais légaux. Cependant, ce point est contesté par les partis d'opposition. Le Conseil a indiqué en outre que le second tour aurait lieu le 21 novembre. Cependant, le 9 novembre, le Premier Ministre, Guillaume Soro, a annoncé à l'issue d'une réunion du Conseil des ministres qu'en raison de difficultés techniques et logistiques, le second tour aurait lieu le 28 novembre, comme cela avait été prévu initialement. Le Président Gbagbo a signé un décret dans ce sens le même jour. Le 10 novembre, la Commission électorale indépendante a publié un communiqué indiquant que la campagne électorale pour le second tour aurait lieu du 20 au 26 novembre et a invité les candidats à mener campagne de façon aussi pacifique et ordonnée que lors du premier tour.

24. Le 7 novembre, le RHDP a publié une déclaration dans laquelle M. Bédié appelait ses partisans à voter pour M. Ouattara au second tour et, le 10 novembre, M. Ouattara s'est publiquement engagé à partager le pouvoir avec M. Bédié s'il l'emportait.

Certification

25. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité, le Représentant spécial du Secrétaire général a expressément certifié le 12 novembre les résultats du premier tour de l'élection présidentielle en se fondant sur le cadre de certification mentionné au paragraphe 32 du seizième rapport sur l'ONUCI (S/2008/250). Ce cadre définit cinq critères principaux permettant au Représentant spécial de déterminer : a) si les conditions de sécurité pendant la période précédant les élections sont propices à la pleine participation de la population et des candidats; b) si le processus électoral est ouvert à tous; c) si tous les candidats ont un accès équitable aux médias d'État et si ceux-ci demeurent neutres; d) si les listes électorales sont crédibles et acceptées par toutes les parties; e) si les résultats des élections sont déterminés à l'issue d'un dépouillement transparent et s'ils sont acceptés.

26. Le Représentant spécial a suivi et analysé de près le processus électoral, notamment l'enregistrement des candidats, la distribution des cartes d'électeurs et des cartes nationales d'identité, les opérations de vote, l'annonce des résultats provisoires par la Commission électorale indépendante et la proclamation des résultats définitifs par le Conseil constitutionnel. Après avoir analysé et évalué de façon approfondie les résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle, il est parvenu à la conclusion que l'ensemble du processus, depuis son lancement jusqu'à la proclamation des résultats définitifs, avait été pacifique et démocratique, et que les résultats de l'élection avaient été déterminés de façon transparente. Les irrégularités qui avaient été signalées étaient mineures et n'avaient eu aucune influence significative sur les résultats.

B. Réunification du pays et questions liées à la sécurité

27. Le quatrième accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou, qui a été signé le 22 décembre 2008, énonce les modalités de réalisation de certaines tâches liées à la réunification du pays, notamment le cantonnement des anciens combattants des ex-forces belligérantes et le stockage de leurs armes, le démantèlement des milices, la relance du processus de réunification des forces de défense et de sécurité ivoiriennes et des Forces nouvelles et l'achèvement du processus de rétablissement effectif sur l'ensemble du territoire des services de l'État, dont le corps préfectoral, le système judiciaire et les administrations fiscale et douanière.

28. D'importantes mesures ont été prises en ce qui concerne le désarmement et d'autres aspects de la réunification du pays au cours de la période à l'examen, notamment le lancement du processus de cantonnement des anciens combattants des Forces nouvelles à Bouaké, Korhogo, Man, et Séguéla, le début du paiement des indemnités de démobilisation aux anciens combattants dans un certain nombre d'endroits et le déploiement conjoint d'agents des douanes des Forces nouvelles et du Gouvernement aux frontières.

29. Le 28 août, le Facilitateur, le Président burkinabè Blaise Compaoré, a noté avec satisfaction les actions engagées pour mener à bien les tâches restantes prévues dans le quatrième accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou. En outre, à l'issue d'une réunion qui s'est tenue le 21 septembre à Ouagadougou sous les auspices du Facilitateur et à laquelle le Président Gbagbo, le Premier Ministre Soro et les dirigeants des partis d'opposition, MM. Bédié et Ouattara, ont participé, les membres du Cadre permanent de concertation ont publié un communiqué dans lequel ils ont noté avec satisfaction les progrès accomplis en vue de la réunification du pays, notamment les opérations de cantonnement des Forces nouvelles à Bouaké, Korhogo, Man et Séguéla. Ils ont également salué les progrès accomplis pour rétablir l'autorité de l'État, notamment en déployant des agents des douanes à Bouaké, Ferkéssédougou, Korhogo, Man, Ouangolodougou et Pogo, et vivement engagé les parties ivoiriennes à mener à bien les tâches prévues dans le quatrième accord complémentaire. En ce qui concerne l'inscription des électeurs, ils ont également indiqué que les 55 000 personnes dont l'identité n'avait pas pu être vérifiée pour des raisons techniques pourraient soumettre leur cas à un organe technique spécial qui serait constitué après les élections.

30. Un nombre important de tâches concernant le désarmement et la réunification du pays prévues dans l'Accord politique de Ouagadougou ne sont toujours pas achevées, notamment le désarmement des anciens combattants des Forces nouvelles et le démantèlement des milices, la réunification des forces de défense et de sécurité ivoiriennes, le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire, en particulier le redéploiement du corps préfectoral, du système judiciaire et des administrations fiscale et douanière et la centralisation du Trésor public.

Désarmement, démobilisation et réinsertion des ex-combattants et démantèlement des milices

31. Les opérations de désarmement et de cantonnement concernant 5 000 anciens combattants des Forces nouvelles qui devaient rejoindre les forces armées ivoiriennes ont été officiellement lancées à Korhogo le 15 juin, à Séguéla le 20 août, à Man le 24 août et à Bouaké le 27 août, et se sont poursuivies pendant la période à

l'examen. Au 31 octobre, 3 629 hommes sur les 5 000 devant être intégrés dans la nouvelle armée conformément au quatrième accord complémentaire étaient cantonnés sur les quatre sites. Malgré l'appui logistique fourni par l'ONUCI, des difficultés sont apparues, notamment du fait de l'insuffisance des ressources disponibles pour assurer le fonctionnement des cantonnements et venir en aide aux anciens combattants. Du fait de ces difficultés, la majorité des anciens combattants ne restent pas dans les cantonnements. Parallèlement au processus de cantonnement, les zones de commandement des Forces nouvelles ont été réorganisées et leur nombre a été ramené de 10 à 4, appelées « groupes d'instruction », à Bouaké, Korhogo, Man et Séguéla.

32. Cependant, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants des Forces nouvelles se sont poursuivis pendant la période à l'examen. Sur les 32 777 anciens combattants des Forces nouvelles enregistrés, 23 777 doivent être démobilisés, 5 000 doivent être incorporés dans la nouvelle armée et 4 000 doivent être affectés au Centre de commandement intégré. Au 31 octobre, 17 601 combattants avaient été démobilisés. Toutefois, seulement un nombre limité d'armes, la plupart hors d'usage, a été recueilli au cours du processus de désarmement. Ces armes sont stockées dans des locaux des Nations Unies sécurisés. En septembre, le Gouvernement a commencé à verser des indemnités de démobilisation aux anciens combattants des Forces nouvelles à Bouna, Boundiali et Korhogo. En tout, 1 170 combattants démobilisés ont reçu chacun 100 000 francs CFA (200 dollars). Les paiements ont été étendus à d'autres groupes d'instruction et devraient se poursuivre après les élections. Cependant, le 10 novembre, d'anciens combattants démobilisés et des personnes touchées par le conflit se sont rassemblés à Bouaké pour demander le paiement des indemnités de réinsertion.

33. Bien que le processus de désarmement et de démantèlement des milices soit resté au point mort puisque seulement 17 301 des 37 451 miliciens répertoriés ont été dispersés, le fait que des indemnités de démobilisation ont été versées à des membres des Forces nouvelles a incité les milices à exiger le paiement des indemnités d'un montant de 1 000 dollars (500 000 francs CFA) par combattant qui devaient leur être versées conformément au quatrième accord complémentaire. Des manifestations d'anciens miliciens ont été signalées à Adjamé, Bangolo et Daloa.

34. La première phase de l'initiative « un millier de microprojets », qui a été financée par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix et s'est achevée cette année, a permis d'offrir des possibilités de réinsertion à 3 637 bénéficiaires dans le cadre de 539 projets. Une deuxième phase lancée en septembre 2010 grâce à un financement supplémentaire du Fonds pour la consolidation de la paix bénéficiera directement à plus de 1 200 personnes (anciens combattants des Forces nouvelles, miliciens, membres de communautés et de groupes vulnérables touchés par le conflit et jeunes à risques).

Restauration de l'autorité de l'État et centralisation du Trésor public

35. Le processus de centralisation du Trésor public n'a guère progressé. Les Forces nouvelles ont continué à prélever des taxes et des droits de douane. Cependant, d'anciens combattants des Forces nouvelles ont suivi un stage de formation d'une durée de deux jours en juillet en vue de leur incorporation dans le service national des douanes. Des cérémonies ont eu lieu à Ouangolodougou et Pogo le 7 septembre et à Bouaké, Ferkessédougou et Korhogo le 8 septembre à l'occasion du déploiement d'un effectif total de 138 douaniers des Forces nouvelles. Toutefois,

ceux-ci n'ont pas encore pleinement pris leurs fonctions étant donné que les Forces nouvelles continuent à contrôler les zones en question et à y prélever des taxes illégales. Dans l'intervalle, les huit agents des douanes que l'ONUCI doit détacher pour fournir des conseils et une aide aux agents nationaux des douanes réaffectés dans le nord du pays sont en cours de recrutement.

36. En ce qui concerne le système judiciaire, les tribunaux qui, comme il était indiqué dans le rapport de mai 2010 du Secrétaire général (S/2010/245), avaient été fermés après les manifestations de février 2010, à savoir le tribunal de première instance de Man et la section de tribunal de Katiola, ont rouvert en août 2010 et ont pu examiner les recours concernant la liste provisoire des électeurs. Bien que les 11 tribunaux du nord du pays aient tous été officiellement rouverts, la Cour d'appel de Bouaké n'a toujours pas repris ses activités parce qu'elle n'a toujours pas réuni le quorum de juges. En outre, en l'absence d'organes de police et de sécurité fonctionnant comme il se doit, les tribunaux ne peuvent traiter aucune affaire criminelle. Par ailleurs, la réaffectation de personnel pénitentiaire ivoirien dans les établissements pénitentiaires du nord du pays est en suspens.

IV. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

A. Composante militaire

37. Au 22 novembre, l'effectif militaire de l'ONUCI s'établissait à 7 750 personnes, dont 7 474 militaires, 183 observateurs militaires et 93 officiers d'état major, l'effectif autorisé étant de 7 792 hommes; ce chiffre comprenait l'augmentation de 400 militaires autorisée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1942 (2010), pour une période d'une durée maximum de six mois, afin de renforcer la sécurité pendant les élections. Le déploiement à Yamoussoukro (200 hommes) et d'une compagnie supplémentaire à Abidjan (200 hommes), respectivement, s'est achevé le 18 octobre.

38. Comme suite à la résolution 1933 (2010) du Conseil de sécurité et à la recommandation contenue dans le rapport du Secrétaire général de mai 2010, la reconfiguration de la composante militaire afin de mieux l'adapter aux besoins s'est achevée le 30 septembre. À ce titre, il a fallu ajuster le déploiement actuel pour augmenter les effectifs dans des zones critiques. À cet effet, la compagnie d'infanterie affectée à Dabakala a été redéployée à Bouaké pour renforcer la réserve de secteur et le bataillon de réserve de l'ONUCI affecté à Yamoussoukro a été restructuré pour créer une section de combat supplémentaire. En outre, une unité d'aviation dotée de trois hélicoptères légers a été déployée dans l'ouest à Daloa, comblant en partie le manque de moyens de l'ONUCI en matière d'aviation militaire.

39. Comme suite aux mesures déjà prises pour renforcer l'ONUCI avant les élections, conformément à l'autorisation contenue dans la résolution 1942 (2010) du Conseil de sécurité, et bien que la situation en Côte d'Ivoire soit demeurée calme depuis l'élection du 31 octobre, l'Opération a continué à envisager des possibilités de renforcement accru, si la situation le nécessitait pendant le restant du processus électoral. Le Secrétariat étudie donc la possibilité de redéployer temporairement, selon que de besoin, des éléments de l'infanterie et des moyens aériens de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à l'ONUCI, dans le cadre des

arrangements de coopération entre missions visés dans les paragraphes 4 à 6 de la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité et au paragraphe 6 de la résolution 1938 (2010) du Conseil de sécurité.

40. Dans la période considérée, la composante militaire s'est acquittée de son mandat, à savoir protéger le personnel, le matériel et les installations des Nations Unies en effectuant des patrouilles et en assurant un service de sentinelles. En outre, elle a aidé la Commission électorale indépendante à transporter et à distribuer la documentation électorale dans tout le pays avant les élections ainsi qu'à rassembler les documents électoraux sensibles après le scrutin. Conformément à son mandat en matière de sécurité électorale, l'Opération a fourni une assistance au Centre de commandement intégré et a collaboré étroitement avec les forces de défense et de sécurité ivoiriennes et avec la force française Licorne pour maintenir la sécurité à l'occasion du premier tour des élections présidentielles le 31 octobre.

41. L'effectif de la force française Licorne est resté de 900 militaires, qui sont déployés dans la zone d'Abidjan. Par sa résolution 1933 (2010), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 l'autorisation qu'il avait donnée à la force française Licorne afin qu'elle soutienne l'ONUCI, dans la limite de son déploiement et de ses capacités. Outre de protéger des installations essentielles à Abidjan, dont l'aéroport, Licorne a continué à aider l'ONUCI, dans la limite de ses capacités, à appuyer les forces de sécurité ivoiriennes.

B. Composante de police

42. Au 19 novembre, l'effectif de la composante de police de l'ONUCI s'établissait à 1 329 policiers, dont 433 conseillers pour les questions de police, y compris 20 femmes et 896 membres de six unités de police constituées. L'effectif autorisé de la composante de police est de 1 450 policiers. Dans sa résolution 1942 (2010), le Conseil de sécurité a décidé d'augmenter de 500 policiers les effectifs des unités de police constituées pour une période d'une durée maximum de six mois, afin de renforcer les arrangements en matière de sécurité pendant les élections. Le déploiement des effectifs supplémentaires des unités de police constituées s'est achevé le 18 octobre. En outre, en application de la résolution 1933 (2010) et de la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général de mai 2010, les effectifs des composantes militaires et de police ont été rééquilibrés et 50 policiers ont renforcé les unités de police constituées existantes.

43. La composante de police de l'Opération a continué à fournir des conseils et un appui logistique à la police ivoirienne et aux autres organismes de maintien de l'ordre, et au Centre de commandement intégré en particulier, dans le cadre d'activités de formation et de la colocalisation dans les régions nord et ouest du pays. Dans le cadre d'un partenariat avec les donateurs, elle a continué à élaborer et à mettre en œuvre, à l'intention des organismes ivoiriens de maintien de l'ordre, des projets de renforcement des capacités portant sur la formation, la criminalistique et l'éthique de la police. Elle a également organisé plusieurs ateliers de formation à l'intention des organismes ivoiriens de maintien de l'ordre portant sur la sécurité des élections en mettant l'accent sur l'action antiémeute et le maintien de l'ordre.

V. Droits de l'homme

44. La situation des droits de l'homme dans le pays demeure préoccupante. Dans le nord et au sud, des éléments des forces de défense et de sécurité ivoiriennes ont procédé à des exécutions sommaires, à des tortures, à des mauvais traitements, à des détentions arbitraires sur la personne de civils et pratiqué l'extorsion. L'impunité reste préoccupante, bien que 10 membres des forces de sécurité nationales, dont 1 policier, 6 gendarmes et 3 fonctionnaires des douanes, accusés de racket, d'extorsion et de harcèlement aient été mis en accusation par le tribunal militaire et par le tribunal correctionnel d'Abidjan pendant la période considérée.

45. La situation des droits de l'homme est demeurée particulièrement fragile à l'ouest. Ceci s'expliquait en partie par les tensions intracommunautaires quant à l'accès aux terres et par les violations commises par des bandits. On a relevé plusieurs cas d'arrestations arbitraires, de rackets et d'extorsion portant sur de l'argent et des marchandises concernant des résidents originaires d'autres endroits, en particulier dans la région de Bondoukou.

46. Dans le nord du pays, le respect des droits de l'homme a généralement laissé à désirer. Des éléments des Forces nouvelles ont commis au moins 37 graves violations des droits de l'homme, dont des arrestations et des détentions arbitraires, des tortures et des mauvais traitements. Six membres des Forces nouvelles, accusés d'avoir participé, le 19 mai, à l'assassinat du Chef de la sécurité pour la subdivision des Forces nouvelles à Boundiali-Korhogo, ont été gravement torturés par d'autres membres des Forces nouvelles avant d'être incarcérés à la prison civile de Bouaké.

47. L'Opération a continué à assurer le respect des droits de l'homme, à surveiller les violations et à enquêter à leur sujet et à sensibiliser aux normes et principes relatifs aux droits de l'homme au moyen d'activités de formation dans le pays. Le 26 août, elle a publié le rapport d'une enquête sur les événements violents de février 2010. Comme suite au rapport du Secrétaire général de mai 2010, l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont élaboré une stratégie civile de protection globale, qui réaffirme le mandat de l'ONUCI, à savoir intervenir pour protéger les civils face à la menace imminente de violences physiques, compte tenu de ses moyens et de ses zones de déploiement.

Problématique hommes-femmes

48. L'Opération a continué à renforcer les moyens dont les autorités locales, les dirigeants communautaires et les groupes locaux de femmes disposent pour favoriser la participation des femmes au processus de paix; elle a également poursuivi ses activités visant à sensibiliser à la problématique hommes-femmes et à réduire la violence sexiste, y compris en organisant diverses sessions de formation. Elle a dispensé aux militaires, aux policiers et aux civils récemment déployés une formation sur les aspects du maintien de la paix liés à la problématique hommes-femmes.

Violence sexuelle

49. Le respect des droits des femmes et des filles a diminué pendant la période considérée, en particulier dans le centre, l'ouest et le nord du pays. On a constaté une montée notable de la violence sexuelle et sexiste, y compris sur la personne d'enfants. Il a été fait état de 56 cas de viol et 11 auteurs ont été arrêtés. La plupart des victimes étaient mineures. Les spécialistes des droits de l'homme à l'ONUCI

ont recensé cinq cas de mariage forcé et 216 cas d'excisions, en violation de la loi. On a signalé la disparition de cinq enfants de moins de 2 ans dans la région de Korhogo, dont on a retrouvé les corps par la suite.

Protection de l'enfance

50. En application des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) du Conseil de sécurité, l'ONUCI a continué à surveiller les graves violations commises sur la personne d'enfants en Côte d'Ivoire et à faire rapport à ce sujet; elle a intégré la protection des enfants et les droits des enfants dans l'Opération, au moyen de ses activités régulières de formation à l'intention du personnel militaire, des policiers et des civils. Elle a également dispensé une formation aux parties prenantes nationales, dont les dirigeants à l'échelon communautaire, les groupes de femmes et les associations de jeunes. En collaboration avec des organismes des Nations Unies et des institutions non gouvernementales internationales, elle a continué à aider le Gouvernement ivoirien à mettre en place un cadre institutionnel national aux fins de la protection de l'enfance.

VIH/sida

51. L'Opération a réalisé des activités de sensibilisation et de formation à la prévention concernant le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles à l'intention du personnel de maintien de la paix et a offert des services de consultation et d'analyse volontaires et confidentiels. En outre, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Centre de commandement intégré et le Programme national de réinsertion et de relèvement à l'échelon communautaire, l'ONUCI a continué à mettre en œuvre son projet commun en vue de sensibiliser 680 ex-combattants au problème du VIH/sida, tout en offrant des services de consultation et d'analyse volontaires individuels à 116 ex-combattants. Elle a également collaboré avec le Gouvernement ivoirien pour renforcer les capacités du personnel en matière de prévention du VIH/sida.

VI. État de droit

52. L'Opération a continué à appuyer le redéploiement de fonctionnaires de justice dans le pays. En collaboration avec le programme allemand de coopération au service du développement, elle a organisé des ateliers rassemblant des magistrats et des membres de la police judiciaire en vue de déterminer comment améliorer leur communication mutuelle. Un autre atelier a porté sur la justice en période de transition et les questions connexes, y compris les obstacles auxquels se heurtent les tribunaux, le transfert d'affaires pénales des Forces nouvelles à l'appareil judiciaire redéployé et l'élaboration, à l'intention des magistrats, de modules de formation concernant la problématique hommes-femmes.

53. La situation en milieu carcéral est restée effroyable, en particulier à Bondoukou, Daloa, Man, Odienné, Tabou et Yamoussoukro. Six détenus civils ont trouvé la mort dans les prisons de Daloa et Tabou, faute de nourriture, d'hygiène et d'accès aux services médicaux. À Korhogo, 42 détenus se sont échappés de la prison principale de la ville en juin et juillet. À ce jour, cinq d'entre eux ont été repris et 37 manquent toujours à l'appel. Toutes les installations pénitentiaires du

nord ont été réaménagées, mais la plupart demeurent fermées. Les installations qui sont ouvertes restent sous le contrôle des Forces nouvelles.

VII. Situation humanitaire

54. Les activités humanitaires ont continué à être axées sur la réinsertion et la protection des personnes déplacées et des rapatriés dans l'ouest ainsi que sur les problèmes de malnutrition et de sécurité alimentaire. À la fin d'octobre, 90 000 personnes déplacées étaient retournées volontairement dans leur région d'origine dans l'ouest, d'après les intervenants humanitaires. Un tiers d'entre elles se sont installées dans les départements de Bloléquin, de Danané et Duékoué et Guiglo. Au 1er juillet, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général de mai 2010, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a intégré ses capacités de coordination et de planification des interventions d'urgence au Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies à Abidjan et à son bureau régional à Dakar.

VIII. Redressement économique et appui financier au processus de paix

55. Le 9 juillet, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la deuxième revue de l'accord en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et approuvé un décaissement de 53,5 millions de dollars des États-Unis. Des représentants du FMI se sont rendus dans le pays du 15 au 29 septembre 2010 pour actualiser la perspective économique du FMI pour la Côte d'Ivoire, compte tenu de l'évolution récente de la situation. Ces représentants ont eu des entretiens avec des représentants du Gouvernement pour débattre de la troisième revue du programme, qui sera axée sur la mise en œuvre de politiques économiques pendant la deuxième moitié de 2010 et sur l'élaboration du programme de réformes pour 2011.

56. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ont poursuivi leurs efforts visant à mobiliser des fonds pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou. Le fonds commun créé et administré par le PNUD en vue d'appuyer le Programme national de sortie de crise a continué à être alimenté. À ce jour, un montant de 3,89 millions de dollars, sur les 5,49 millions de dollars réservés pour 2010, a été décaissé aux fins des diverses initiatives prévues dans l'Accord politique de Ouagadougou. L'ONUCI a continué à fournir un appui logistique et autre au Bureau du Facilitateur pendant la période considérée.

IX. Surveillance des médias et information

57. Au cours de la période considérée, l'ONUCI, en partenariat avec le Ministère ivoirien des communications et les institutions réglementaires, a poursuivi son programme de formation et de sensibilisation consacré au rôle des médias et aux modalités de couverture pendant la période électorale destiné aux professionnels des médias ivoiriens, notamment aux journalistes et au personnel des stations radiophoniques à but non lucratif. Par l'intermédiaire de sa station radio, elle a continué à sensibiliser la population au processus de paix, en mettant notamment l'accent sur le processus électoral et les modalités de participation. L'Opération a

également poursuivi ses activités de sensibilisation visant à renforcer la cohésion sociale dans les collectivités et entre elles et a contribué à l'instauration d'un environnement pacifique tout au long de la période électorale.

X. Comportement du personnel et discipline

58. L'Opération a continué à mettre en œuvre des stratégies d'application de la politique de tolérance zéro définie par le Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels, en privilégiant la prévention sous forme de programmes d'accueil et de cours de recyclage à l'intention de tout le personnel de l'ONUCI. Pour sensibiliser à l'exploitation et à l'abus sexuels et aux mécanismes de communication de l'information à l'échelon de la collectivité, l'ONUCI a fourni des matériels de formation et de sensibilisation aux dirigeants communautaires et religieux, aux autorités locales et aux groupes de femmes et de jeunes vivant à proximité immédiate d'installations des Nations Unies.

XI. Sécurité du personnel

59. Les incidents liés à la fragilité de la sécurité et concernant, par exemple, la criminalité en milieu urbain, le banditisme de grand chemin, les extorsions, les viols et les assassinats restent courants et ont constitué la menace la plus grave pour le personnel des Nations Unies. Au nord, on a constaté une augmentation des incidents ciblant le personnel des Nations Unies. À Bouaké, deux fonctionnaires recrutés sur le plan international ont fait l'objet d'un vol à main armée dans leur résidence. Un autre fonctionnaire a été victime de voies de fait et des objets de valeur lui ont été volés sur la voie publique. L'augmentation des activités des milices à l'ouest, qui ont compris des menaces à l'encontre du personnel des Nations Unies, constitue une préoccupation s'agissant de la sécurité du personnel des Nations Unies dans cette partie du pays.

XII. Incidences financières

60. L'Assemblée générale, dans sa résolution 64/273 du 24 juin 2010, a alloué un montant de 485,1 millions de dollars à l'ONUCI pour la période allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de l'Opération au-delà du 31 décembre 2010, le coût du maintien en place de l'Opération jusqu'au 30 juin 2011 serait limité au montant approuvé par l'Assemblée générale. Au 10 novembre 2010, les arriérés de contributions au compte spécial pour l'ONUCI s'élevaient à 67,8 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions impayées à toutes les opérations de maintien de la paix représentait 2 milliards 922 millions de dollars. Les montants dus aux pays fournissant des contingents et des unités de police constituées ont été remboursés pour la période allant jusqu'au 31 août 2010, et les montants dus au titre du matériel appartenant aux contingents ont été remboursés pour la période allant jusqu'au 30 juin 2010, respectivement.

XIII. Observations

61. Le scrutin du 31 octobre a été une date historique pour la Côte d'Ivoire. Le Secrétaire général tient à féliciter le peuple ivoirien, les partis politiques et leurs dirigeants du respect qu'ils ont démontré envers les droits de l'homme et les principes démocratiques et de la détermination dont ils ont fait preuve jusqu'à présent pour résoudre la longue crise ivoirienne et pour rétablir une paix et une sécurité durables pendant le processus électoral. La tenue d'élections constitue une étape importante dans le processus de paix ivoirien et la participation massive au premier tour des élections présidentielles, le 31 octobre, et le climat pacifique dans lequel la campagne électorale et le scrutin se sont déroulés témoignent de la patience, de la volonté politique et de la conviction avec lesquelles le peuple ivoirien souhaite s'acheminer vers un meilleur avenir. Le Secrétaire général félicite les institutions nationales, dont la Commission électorale indépendante, ainsi que les partenaires nationaux et internationaux, d'avoir relevé avec efficacité les défis de telle sorte que les élections se tiennent comme prévu. L'appui fourni par l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies aux entités électorales nationales mérite d'être relevé tout particulièrement.

62. L'évaluation positive de tous les observateurs internationaux et l'absence d'incidents majeurs en matière de sécurité le jour du scrutin constituent des éléments encourageants. Le second tour de l'élection du prochain Président de la Côte d'Ivoire verra s'affronter entre le Président Laurent Gbagbo et l'ancien Premier Ministre Alassane Ouattara, qui ont été premier et deuxième, respectivement, par le nombre de voix. Un certain nombre de problèmes reste à résoudre. Le Secrétaire général ne doute pas que le peuple ivoirien pourra y parvenir, car il s'est montré pleinement à la hauteur de la situation le 31 octobre et le fera de nouveau avec l'appui de la communauté internationale. Il est essentiel que la Commission électorale indépendante tire parti des progrès réalisés pour que le second tour se déroule dans d'aussi bonnes conditions que le premier. La présence d'observateurs nationaux et internationaux pendant le scrutin sera critique pour garantir que les élections soient ouvertes, libres, équitables et transparentes.

63. Une carte d'identité a finalement été délivrée à des millions d'Ivoiriens; ceci constitue une étape déterminante pour résoudre le problème de l'identification, qui était au cœur du conflit. Ce processus d'identification est essentiel pour la stabilité à long terme de la Côte d'Ivoire et le Secrétaire général demande à toutes les parties ivoiriennes de poursuivre le processus d'identification, même après les élections.

64. Le Secrétaire général félicite les candidats et leurs partisans d'avoir accepté les résultats proclamés par le Conseil constitutionnel et engage tous les Ivoiriens à préserver l'atmosphère de calme sur le plan politique et de la sécurité et de continuer à faire preuve de respect envers les principes démocratiques, au cours du prochain tour et par la suite. Il demande à nouveau instamment à tous les candidats et aux partis de respecter strictement le code de conduite pour les élections qu'ils ont signé en avril 2008 à Abidjan sous ses auspices, alors que la Côte d'Ivoire s'approche du deuxième tour des élections présidentielles et pendant le restant du processus électoral, y compris les élections législatives. Tout différend relatif aux élections doit être réglé au moyen des mécanismes établis. Le mandat de certification du Représentant spécial du Secrétaire général demeure une importante garantie. Il continuera à suivre attentivement l'évolution de la situation en consultation avec les principales parties prenantes, pour s'acquitter de son mandat

en matière de certification pendant tout le processus électoral, y compris les élections législatives.

65. Le Secrétaire général apprécie également l'environnement pacifique qui a prévalu jusqu'à présent, ce qui est à porter au crédit non seulement de tous les services de sécurité mais aussi de la population et prie fermement toutes les parties prenantes de préserver cet environnement politique et de continuer à résister à toute tentative d'influer sur le processus de paix en recourant à la violence. L'Opération continuera à collaborer étroitement avec les services de sécurité ivoiriens et la force Licorne pour maintenir l'environnement calme et pacifique pendant toute la période électorale et au-delà et pour empêcher certains éléments de perturber ce processus.

66. Si le Secrétaire général se félicite de l'amélioration de l'accès de tous les candidats aux médias contrôlés par l'État pendant la campagne électorale, il reste préoccupé par le fait que les médias puissent continuer à jouer un rôle négatif en exacerbant les tensions politiques et en incitant à la violence. Il est également préoccupé par des informations selon lesquelles des propos inacceptables auraient été échangés. Alors que la Côte d'Ivoire est prête à franchir une étape sur la longue voie qui conduit du conflit à la paix, de telles dissensions devraient appartenir au passé. Le Secrétaire général demande à toutes les parties prenantes de rejeter ces procédés et de demander des comptes à ceux qui s'y livrent, en recourant aux mécanismes appropriés.

67. Examinant les perspectives au-delà du deuxième tour des élections présidentielles, le Secrétaire général conjure les dirigeants ivoiriens et leurs partisans de respecter les résultats des élections et d'aborder la phase suivante dans un esprit de réconciliation et dans l'objectif d'installer les institutions nouvellement élues sans retard. Il est essentiel d'abandonner les politiques de discorde du passé pour que ces institutions puissent animer la mise en œuvre des tâches à accomplir dans le cadre du processus de paix, pour le bien du pays et à l'avantage de tous les Ivoiriens.

68. Le Secrétaire général reste préoccupé par l'augmentation de la violence sexuelle et les indications persistantes concernant des violations des droits de l'homme. La préservation des droits et des libertés fondamentaux est essentielle au bien-être de la population et de la société en général. Il demande donc instamment aux parties ivoiriennes d'élaborer et d'appliquer des mesures de nature à empêcher les violations des droits de l'homme et à éviter qu'elles demeurent impunies.

69. Le cycle électoral s'achèvera par la tenue d'élections législatives. L'Opération continuera à appuyer les préparatifs de ces importants scrutins dont le Secrétaire général espère qu'ils seront organisés en temps voulu. Bien que l'achèvement du cycle électoral constitue une étape critique dans le processus de paix et permettra un retrait de l'ONUCI, les élections ne suffiront pas à résoudre la crise ivoirienne. Les parties ivoiriennes devraient s'engager à mener à bien les tâches restantes du processus de paix, en particulier les tâches prévues en matière de réunification dans le quatrième accord complémentaire de l'Accord politique de Ouagadougou et à reconstruire le pays.

70. Au paragraphe 26 de sa résolution 1933 (2010), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de préparer un nouvel ensemble de critères en vue d'une réduction éventuelle des effectifs de l'ONUCI, en prenant pleinement en compte la nécessité de consolider la stabilité du pays. Au paragraphe 29 de cette même résolution, le Conseil a exprimé son intention de réexaminer le mandat, la structure et l'effectif de l'ONUCI ainsi que l'autorisation donnée aux forces françaises qui la

soutiennent et les critères visés au paragraphe 26 avant le 31 décembre 2010 et de considérer toutes les options, y compris celles mentionnées dans le rapport du Secrétaire général de mai 2010 au regard de la consolidation de la stabilité de la situation, de la réalisation des étapes clefs du processus de paix, du statut des élections et de la volonté politique dont les parties ivoiriennes auront fait preuve. Compte tenu de la volonté politique démontrée par les parties et du fait que le deuxième tour des élections présidentielles se tiendra plus tôt que prévu le 28 novembre et considérant que les élections législatives doivent avoir lieu au début de 2011, le Secrétariat et l'ONUCI consulteront le gouvernement nouvellement élu au sujet de la mise en œuvre des étapes essentielles restantes du processus de paix et prépareront le nouvel ensemble de critères demandé en vue du retrait de l'ONUCI ainsi que des propositions concernant la présence des Nations Unies en Côte d'Ivoire après les élections, éléments que le Secrétaire général a l'intention de présenter, pour l'examen du Conseil, dans un rapport qui sera soumis avant le 31 mars 2011. Le Secrétaire général recommande donc que le mandat de l'ONUCI soit prorogé, à l'effectif actuellement autorisé, pour une nouvelle période de quatre mois, jusqu'au 30 avril 2011, étant entendu qu'une prorogation supplémentaire du mandat, pour une période appropriée, serait proposée sur la base d'une évaluation de la situation en matière de sécurité ainsi que des perspectives de renforcement de la stabilité du pays, après l'achèvement du cycle électoral ainsi que sur celle des propositions qui figureront dans le rapport précité du Secrétaire général concernant le rôle des Nations Unies en Côte d'Ivoire après les élections.

71. En conclusion, le Secrétaire général tient à remercier son Représentant spécial, Choi Young-Jin, et tout le personnel militaire, de police et civil de l'ONUCI de l'attachement et du dévouement dont ils ont constamment fait preuve en faveur du processus de paix. Il remercie également le Facilitateur de la paix ivoirienne, Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso et son Représentant spécial à Abidjan, Boureima Badini, de leurs efforts inlassables de facilitation. Enfin, il tient à remercier tous les pays qui ont fourni des contingents et des forces de police, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires, les donateurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et nationales pour le rôle important qu'ils ont joué dans le rétablissement de la paix et de la stabilité durables en Côte d'Ivoire.

Annexe

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs militaires et de police au 19 novembre 2010

	Composante militaire					
Pays	*Observateurs militaires*	*Officiers d'état-major*	*Soldats*	**Total**	*Unités de police constituées*	*Police civile*
Argentine	–	–	–	**–**	–	3
Bangladesh	13	12	2 103	**2 128**	297	1
Bénin	5	7	420	**432**	–	52
Bolivie (État plurinational de)	3	–	–	**3**	–	–
Brésil	4	3	–	**7**	–	–
Burundi	–	–	–	**–**	–	14
Cameroun	–	–	–	**–**	–	50
Canada	–	–	–	**–**	–	5
Chine	6	–	–	**6**	–	–
Djibouti	–	–	–	**–**	–	40
Égypte	–	1	175	**176**	–	4
El Salvador	3	–	–	**3**	–	–
Équateur	2	–	–	**2**	–	–
Éthiopie	2	–	–	**2**	–	–
Fédération de Russie	10	–	–	**10**	–	–
France	–	7	–	**7**	–	13
Gambie	3	–	–	**3**	–	–
Ghana	6	9	515	**530**	–	14
Guatemala	5	–	–	**5**	–	–
Guinée	3	–	–	**3**	–	–
Inde	8	–	–	**8**	–	–
Irlande	2	–	–	**2**	–	–
Jordanie	7	12	1 047	**1 066**	449	24
Maroc	–	3	723	**726**	–	–
Namibie	2	–	–	**2**	–	–
Népal	3	1	–	**4**	–	–
Niger	6	4	382	**392**	–	51
Nigéria	5	–	–	**5**	–	–
Ouganda	4	–	–	**4**	–	–
Pakistan	11	12	1 083	**1 106**	150	1
Paraguay	7	2	–	**9**	–	–
Pérou	3	–	–	**3**	–	–
Philippines	2	3	–	**5**	–	–
Pologne	3	–	–	**3**	–	–
République centrafricaine	–	–	–	**–**	–	16
République de Corée	2	–	–	**2**	–	–
République démocratique du Congo	–	–	–	**–**	–	27
République de Moldova	4	–	–	**4**	–	–
République-Unie de Tanzanie	1	2	–	**3**	–	–
Roumanie	6	–	–	**6**	–	–

Pays	*Composante militaire*				*Unités de police constituées*	*Police civile*
	Observateurs militaires	*Officiers d'état-major*	*Soldats*	**Total**		
Sénégal	12	5	517	**534**	–	35
Serbie	3	–	–	**3**	–	–
Suisse	–	–	–	**–**	–	4
Tchad	3	1	–	**4**	–	32
Togo	7	6	509	**522**	–	20
Tunisie	7	4	–	**11**	–	–
Turquie	–	–	–	**–**	–	13
Ukraine	–	–	–	**–**	–	7
Uruguay	2	–	–	**2**	–	3
Yémen	8	1	–	**9**	–	4
Zambie	2	–	–	**2**	–	–
Zimbabwe	3	–	–	**3**	–	–
Total	**188**	**95**	**7 474**	**7 757**	**896**	**433**
Nombre de femmes	**(11)**	**(3)**	**(87)**	**(101)**		**(20)**

Carte